Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 31 (1994)

Heft: 1185

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EMPLOI

Toujours plus de chômeurs de longue durée

Une étude met l'accent sur les chômeurs qui n'ont pas retrouvé rapidement un travail et rappelle les positions de Caritas en matière de révision de la loi sur l'assurance chômage.

(vb) Le chômage de longue durée augmente. Il faut entendre là celles et ceux qui au bout d'un an sont toujours demandeurs d'emploi.

Les plus touchés proportionnellement sont les plus de cinquante ans, mais aussi les travailleurs étrangers. Le chômage des femmes est sous-évalué. Une partie des chômeuses en effet disparaît des tableaux statistiques pour «rentrer à la maison».

Le chiffre des travailleurs étrangers sous-estime aussi la réalité. En effet, les saisonniers sans travail doivent quitter la Suisse. Quant aux titulaires de permis de séjour, ils risquent, à plus long terme, le non renouvellement de leur titre.

Parmi les cantons, celui qui comptabilise le plus grand nombre

de chômeurs de longue durée est Soleure (35% du total des chômeurs du canton). Il est suivi de Fribourg, Lucerne, Jura, Berne, Vaud.

L'étude de Caritas met en avant le paradoxe suivant: la reprise économique n'absorbera que très peu le chômage de longue durée. Les entreprises, en misant sur les techniques de pointe et sur les investissements, rendent obsolètes, inutiles, des qualifications. Le chômage est bel et bien structurel. Les chômeurs, eux, voient leurs chances de trouver un emploi diminuer au fur et à mesure que le temps passe. Ainsi s'accélère un processus d'exclusion, professionnel d'abord, puis social.

L'étude citée note en outre que l'on attend des chômeurs de longue durée une volonté de travail supérieure à la moyenne, une disposition affirmée à changer d'activité, à améliorer leur profil professionnel et à accepter un travail moins bien payé.

Il est constaté que le salaire d'une personne se trouvant deux fois au chômage en cinq ans peut diminuer de moitié. Bref, d'exclu, on attend du chômeur qu'il se mue en surhomme, tout en le suspectant d'être de près ou de loin responsable de sa situation. Cette méconnaissance du stress, ajouté à la perte de confiance en soi que subit le chômeur, a conduit les collectivités à ne privilégier que l'aspect financier du problème.

Face à ces constats, Caritas, consulté comme tous les partenaires sociaux lors de la procédure de révision partielle de la LACI (Loi fédérale sur l'assurance chômage obligatoire), avance une série de propositions qui vont d'un véritable encadrement psychosocial du chômeur à une prolongation jusqu'à 500 jours de la durée d'indemnisation, en passant par une réglementation fédérale supprimant les différences de traitement d'un canton à l'autre (le canton prend le relais lorsque le droit aux prestations de l'assurance chômage est épuisé). Ainsi, à Glaris, le délai-cadre permettant de toucher des indemnités est de 60 jours, ailleurs il est de 90, 120, 150 jours, voire davantage. Quant au montant maximal de l'indemnité (en % de l'indemnité versée par l'assurance chômage), il va de 50% (Valais) à 100% (Bâle-Campagne).

L'œuvre d'entraide a également pris une position claire contre le délai de carence de 5 jours et souligne le risque accru d'endettement qu'encourent certains chômeurs. Elle note surtout que cette mesure ne ferait que déplacer les coûts supportés par l'Etat sur les cantons et les communes, par le biais de l'aide sociale notamment.

Médias

Le canton de Schwyz aura bientôt un quotidien. Le trihebdomadaire *Bote de Urschweiz* (15 555 exemplaires) paraîtra quotidiennement à partir du 3 novembre. Jusqu'ici, le seul quotidien portant un nom schwyzois était une édition locale du *Luzerner Zeitung*: la concurrence sera âpre.

Début d'un article du *Tageszeitung* allemand sur le marché européen de la télévision: «Dans le fond, l'Europe est une colonie médiatique: 25% du marché de la télévision et 60% des meilleurs temps de vision sont occupés par des entreprises de médias nord américaines».

Proportion de chômeurs de longue durée pour chaque catégorie, de juin 1993 à mars 1994

	juin	sept.	déc.	mars
	1993	1993	1993	1994
femmes	16,9	20,2	22,6	26,7
hommes	16,8	20,2	22,5	26,6
Suisses	15,3	18,6	20,9	25,1
étrangers	19,3	22,7	25,1	28,9
15-24 ans	7,9	10,7	12,4	14,0
25-49 ans	16,9	20,7,	23,3,	26,9
50 ans et plus	25,8	30,0	32,7	37,4
k				
cadre	17,0	20,4	22,6	26,2
pers. spécialisé	15,2	19,3	22,0	26,2
auxiliaires	19,0	22,8	25,6	29,8
apprentis	6,0	10,6	11,1	12,9
étudiants	5,2	6,6	6,7	7,4
(Source: OFIAN	1T)			

RÉFÉRENCE

Chômage de longue durée, Caritas Suisse, Lucerne, 1994

Domaine public nº 1185 – 6.10.94